

PLUS DE 36 PRESTATIONS...

Au service des collectivités et de leurs agents

MISSIONS OBLIGATOIRES



**POUR
TOUTES LES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS**

Articles L452-32 et L452-37 du CGFP



**POUR LES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS**

*Articles L452-38 et L124-2 du CGFP et article
17 du décret du 26-12-2007*

MISSIONS FACULTATIVES



**EN FONCTION DU BESOIN DES
COLLECTIVITÉS**

*Articles L452-40 à L452-48 et les L827-7 et L827-8
et articles 25-2 et 26 al 5 de la loi de 84-53*

MISSIONS «SOCLE COMMUN»
pour les collectivités non affiliées



**7 COLLECTIVITÉS DE
+ DE 350 AGENTS**

Article L452-39 du CGFP

..... Conventions avec le
CDG74

8 MISSIONS

- Organisation des concours A et B
- Publicités des listes d'aptitude
- Publicités vacances d'emploi
- Information sur l'emploi public
- Reclassement des fonctionnaires inaptes
- Aide des fonctionnaires territoriaux après une période de disponibilité
- FMPE
- Etablir un bilan de la gestion RH et situation emploi territorial...

+ 16 MISSIONS (réservées aux collectivités affiliées)

- Fonctionnement des instances paritaires : CAP/ CCP/ CST/ conseil de discipline
- Secrétariat des conseils médicaux
- Publicité des tableaux d'avancement
- Calcul du crédit de temps syndical et remboursement
- Assistance juridique statutaire
- Désignation référent déontologue / laïcité agent
- Assistance sur les dossiers retraites
- Animation réseau des secrétaires généraux de mairie
- Conseil en évolution professionnelle (entretien exploratoire)
- Organisation des concours A, B, C
- Accompagnement personnalisé pour élaboration projet professionnel des agents
- Remboursement des indemnités de congés de formation professionnelle (*uniquement si moins de 50 agents*)

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Service de médiation préalable obligatoire (MPO)
- Médailles
- Souscription de contrats au titre de la PSC (*santé et prévoyance*)
- Prise en charge des frais de gestion des contrats actions sociales (*titres restaurant*) et prévoyance
- Recueils et traitements des signalements
- La médecine préventive et la prévention des risques professionnels (*contributions basées sur la masse salariale*)
- Conseil en organisation / coaching / assistance au recrutement
- Service archives
- Conseils juridiques
- Service intérim AGDI (*agents mis à disposition*) et SMI (*Secrétaires de mairie itinérants*)
- Toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité des agents (*cellule handicap*)
- Paye à façon (PAF) et dossiers « chômage » dits ARE (*aide au retour à l'emploi*)
- Souscription de contrat au titre de l'assurance des risques statutaires
- Conseil en évolution professionnelle (*bilan de compétences et ateliers mobilité*)

5 MISSIONS

- Secrétariat des conseils médicaux
- Assistance juridique statutaire et référent déontologue agent
- Assistance au recrutement et accompagnement à la mobilité
- Assistance sur les droits en matière de retraite
- Référent laïcité agent



FINANCEMENT

Pas de financement fléché
(une partie de la cotisation obligatoire).



FINANCEMENT

Contribution obligatoire maximum 0,80% de la masse salariale.



FINANCEMENT

Tarif à la prestation et/ ou cotisation additionnelle (0,30% de la masse salariale depuis le 1er janvier 2026).



FINANCEMENT

Contribution volontaire en fonction de la masse salariale.